



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2025. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette. Ce rapport sert de base au débat d'orientation budgétaire (DOB), qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi, comporter une analyse des effectifs. Elle doit tenir compte des dépenses de personnel, des salaires et différents avantages, et du temps de travail de chacun des salariés.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2025, en mars prochain.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal. Il convient de préciser qu'à la date du débat d'orientation budgétaire, certaines informations ne sont pas encore connues, notamment les résultats de 2024.

A) Les principales orientations budgétaires

Maitrise, engagement et transition

Pour l'année 2025, la Ville de Mende poursuit son ambition de concilier rigueur budgétaire, investissements structurants et prise en compte des enjeux environnementaux, tout en maintenant un niveau de service public de qualité pour les Mendois.

Le contexte économique demeure incertain, en raison des tensions géopolitiques et inflationnistes. Selon les prévisions macroéconomiques de la BCE, la croissance du PIB en 2025 devrait se situer entre 0,8 % et 1 %, tandis que l'inflation connaîtrait une légère baisse, oscillant entre 1 % et 1,5 %. Ces évolutions impactent directement les finances locales, notamment par la fluctuation des coûts des matières premières et de l'énergie. À cela s'ajoute l'absence d'un vote du budget de l'État avant le 31 décembre 2024.

Malgré ce contexte, la municipalité s'engage à maintenir les taux d'imposition communaux au niveau actuel (29,97 % pour la part communale), tout en bénéficiant de la revalorisation des bases d'imposition fixée à 1,7 %. Cette décision permet de préserver le pouvoir d'achat des contribuables tout en augmentant les recettes fiscales grâce à l'élargissement de la base imposable.

Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées à hauteur de 1,6 %, grâce aux gains d'efficacité générés par les investissements réalisés dans la transition énergétique, tels que l'éclairage public LED. Par ailleurs, les charges de personnel devraient diminuer de 0,8 %.

Les investissements prévus pour 2025 seront axés sur la transition écologique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments communaux), l'amélioration des infrastructures scolaires (travaux dans les écoles), ainsi que l'aménagement urbain (place Charles de Gaulle, voiries, parking) et la valorisation du patrimoine, notamment la restauration de l'Ermitage de Saint Privat

La Ville de Mende continue de réduire son endettement. En 2024, l'encours de la dette s'établit à 595 euros par habitant, un niveau bien inférieur à la moyenne nationale. Avec une capacité de désendettement estimée à moins de 5 ans, cette situation reflète une gestion financière rigoureuse et équilibrée.

Malgré l'impact de l'inflation, la commune maintiendra ses taux d'imposition inchangés et s'appuiera sur la revalorisation des bases de 1,7 % pour élaborer son budget 2025.

Le budget 2025 s'inscrira dans la continuité des choix stratégiques adoptés ces dernières années : rigueur, engagement et transition écologique. Cette approche garantira un niveau d'investissement élevé tout en préservant la stabilité fiscale et l'équilibre financier de la commune.

	2020	Mende		2021	Mende	
	Moyenne	12 967 habitants		Moyenne	13 049 habitants	
Charges de personnel	657 €	454 €	A	672 €	468 €	A
Impôts locaux	576 €	594 €	C	576 €	584 €	C
Résultat comptable	137 €	61 €	E	144 €	59 €	E
Investissements	309 €	493 €	A	324 €	629 €	A
Emprunts souscrits	66 €	0 €	A	71 €	0 €	A
Dette à la fin de l'année	846 €	883 €	C	816 €	810 €	C
Evolution de la dette	-2%	-16%	A	-4%	-16%	A
Rigidité structurelle	54%	49%	C	54%	39%	A
Pression fiscale	126%	141%	D	125%	141%	D

	2022	Mende		2023	Mende	
	Moyenne	13 147 habitants		Moyenne	13 143 habitants	
Charges de personnel	700 €	501 €	A	720 €	529 €	A
Impôts locaux	597 €	592 €	C	646 €	624 €	C
Résultat comptable	133 €	35 €	E	141 €	26 €	E
Investissements	361 €	706 €	A	394 €	556 €	A
Emprunts souscrits	86 €	0 €	A	81 €	0 €	A
Dette à la fin de l'année	800 €	734 €	C	801 €	664 €	B
Evolution de la dette	-5%	-17%	A	-2%	-18%	A
Rigidité structurelle	53%	33%	A	53%	50%	C
Pression fiscale	129%	139%	D	128%	137%	C

Source : www.decomptes-publics.fr

La population de Mende est de 13 143 habitants au 1^{er} Janvier 2023.

La dette à fin 2023 est inférieure de 17,10% à la moyenne de la strate. La dette de Mende a diminué de 18,02% sur les 3 dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a diminué de 1,84%.

La Rigidité structurelle qui traduit les marges de manœuvre dans les dépenses de la commune est inférieure de 4,04% à la moyenne de la strate. La pression fiscale qui indique si la commune est plus ou moins fortement imposée, est supérieure de 6,59% à la moyenne de la strate.

B) Les principales évolutions budgétaires

1-La capacité d'autofinancement

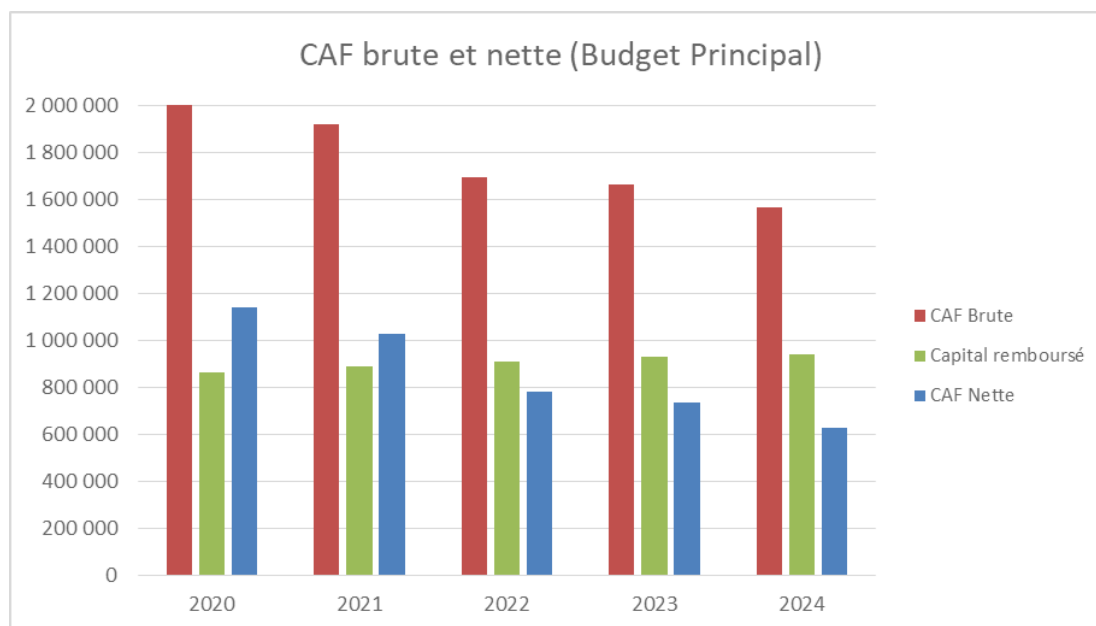
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constituant ainsi le socle de la solidité financière de la commune. L'excédent généré, également appelé autofinancement brut, permet de financer la section d'investissement et doit au minimum couvrir le remboursement du capital de la dette. Les cessions d'immobilisations, considérées comme des recettes exceptionnelles, ne sont pas incluses dans ce calcul.

L'épargne nette, quant à elle, est obtenue en déduisant le remboursement du capital de la dette de l'épargne brute. Elle représente les ressources réellement disponibles pour financer les équipements après prise en charge des obligations de remboursement.

Evolution de la capacité d'autofinancement

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute	2 005 712	1 918 611	1 692 750	1 666 690	1 567 989
Annuité en capital de la dette	865 716	887 738	911 288	930 004	942 049
CAF nette ou disponible	1 139 996	1 030 873	781 461	736 687	625 941
Taux d'épargne brute	14,95%	11,06%	7,84%	11,34%	9,65%

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



2-La capacité de désendettement

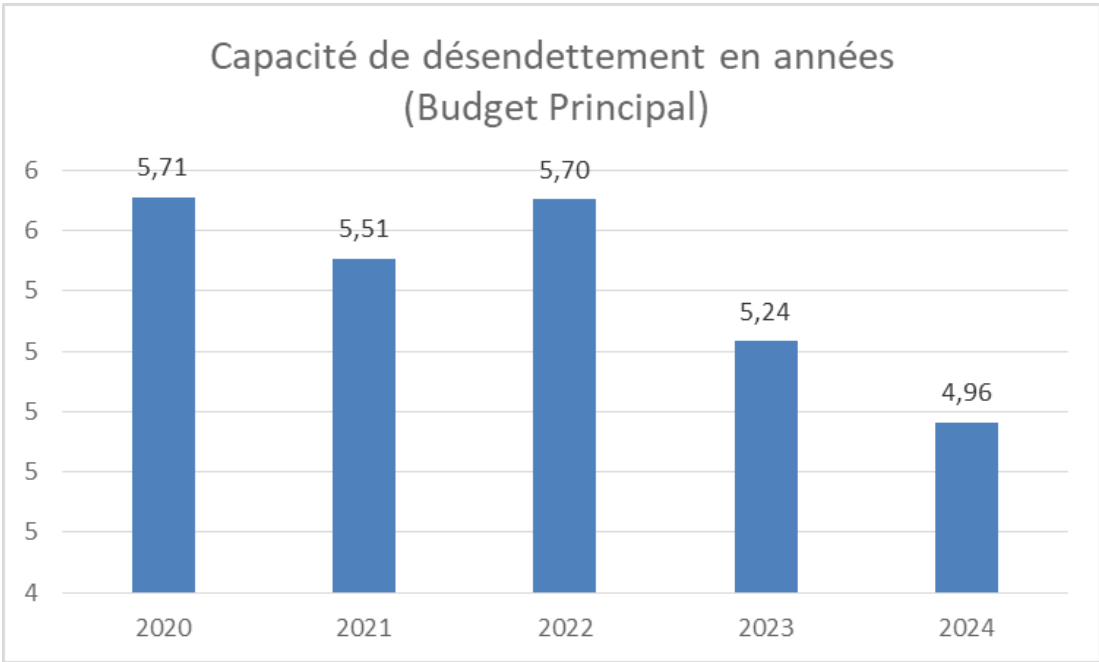
L'évolution de la capacité d'autofinancement a un impact direct sur la capacité de désendettement, qui tombe désormais sous les 5 ans. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir, grâce à la réduction continue de la dette et à l'augmentation de la population.

Le ratio de désendettement indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser entièrement sa dette, en allouant l'intégralité de son épargne brute annuelle. Il se calcule en divisant l'encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire par l'épargne brute de l'année en cours.

Evolution de la capacité de désendettement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité de désendettement	8,47	5,71	5,51	5,70	5,24	4,96

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.



C) Le Budget Principal

1-Les Recettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au BP 2025 sont en hausses (+ 242 000 euros par rapport au BP 2024 soit 1,6%) à hauteur de 15 635 000 euros. Les recettes réelles sont prévues pour 14 482 000 euros en 2024, soit une augmentation de 2,1%.

Evolution du ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 064	1 001	1 035	1 330	1 641	1 119	1 242

1-1 Produits de services

Ces recettes proviennent principalement des produits des cantines (210 000 euros), des redevances d'occupation du domaine public (26 000 euros), des produits des différentes régies (65 000 euros), des instructions d'urbanisme pour les communes (15 000 euros), des abonnements de stationnement (115 000 euros), des redevances de stationnement (47 000 euros), ainsi que des charges mutualisées dues par la Communauté de Communes et le CIAS, pour un total de 280 000 euros, incluant les charges de personnel. L'ensemble de ces recettes est estimé à 810 000 euros en 2025, soit une hausse de 25 % par rapport au budget primitif 2024.

Evolution des produits de services

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
244 157	305 684	507 769	519 183	607 871	642 470	832 293

1-2 Impôts et Taxes

Depuis 2023, les communes peuvent à nouveau ajuster leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La déliaison des taux permet, si le taux de THRS est inférieur à 75 % de la moyenne départementale de cette taxe de l'année précédente, d'augmenter le taux de THRS, dans la limite d'une hausse de 5 % par rapport à cette moyenne.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est déterminé par un calcul, et non plus par un amendement parlementaire. Codifié à l'article 1518 bis du CGI, ce coefficient est

basé sur l'évolution de l'indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH). Pour le coefficient 2025, l'évolution de cet indice sur un an est de 1,7 %. Ce coefficient représente également l'augmentation des bases d'imposition, hors évolutions physiques (constructions, travaux, etc.).

Depuis 2021, nous percevons la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Celle-ci est répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les situations de surcompensation ou de sous compensation.

La ville de Mende est surcompensée. Ainsi, en 2024 le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 9 356 176 euros est réduit de 1 344 616 euros suite à l'effet du coefficient correcteur, le produit perçu étant de 8 011 560 euros.

Comme indiqué en introduction, malgré la hausse des charges de fonctionnement, la volonté reste **de maintenir le taux de taxe foncière à 29,97% pour la part communale** auquel s'ajoute le taux départemental de 23,13 %, soit un taux global voté de **53,10%** pour 2025.

Taxes foncières sur les propriétés bâties en 2024

Toulouse	35,35%	Alès	52,87%
Privas	44,51%	Mende	53,10%
Foix	45,69%	Nîmes	53,20%
Perpignan	47,15%	Carcassonne	53,28%
Rodez	48,18%	Tarbes	53,99%
Le Puy-En-Velay	49,18%	Albi	59,88%
Aurillac	51,50%	Cahors	61,13%
Millau	52,09%	Montauban	61,93%
Montpellier	52,63%	Auch	76,61%

Evolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé

	2020	2021	2022	2023	2019
Evolution de l'ICPH	0,2	3,4	7,1	3,9	1,7

Evolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale)

	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution du taux TF	-2,4	-3,2	0	0	0

Soit une baisse de 10,3% du taux de la taxe foncière entre 2019 et 2022.

Evolution de la part communale du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties

2019	2020	2021	2022	2023	2024
32,42%	31,72%	30,96%	29,97%	29,97%	29,97%

Ainsi à la suite de ces 4 années de baisse du taux de la taxe foncière ce sont près de 617 000 euros qui ne seront pas prélevés aux contribuables mendois en 2025.

Année	Sans baisse de taux depuis 2018			Avec la baisse de taux depuis 2018		
	Evolution des bases	Taux fixe de TF	Taxe Foncière	Taux voté TF	Taxe Foncière	Baisse
2018	15 369 259	33,42%	5 136 630	33,42%	5 136 630	0
2019	15 782 759	33,42%	5 285 588	32,42%	5 127 760	-157 828
2020	16 136 191	33,42%	5 400 929	31,72%	5 126 614	-274 315
2021	15 468 225	56,55%	7 604 748	54,09%	7 224 230	-380 518
2022	16 072 233	56,55%	7 887 600	53,10%	7 333 108	-554 492
2023	17 050 979	56,55%	8 361 575	53,10%	7 773 316	-588 259
2024	17 592 535	56,55%	8 660 732	53,10%	8 053 789	-606 942
2025	17 891 608	56,55%	8 836 950	53,10%	8 219 690	-617 260
			57 174 752		53 995 137	-3 179 615

En 2023, la ville de Mende a également choisi de soutenir la rénovation énergétique des logements privés en accordant une exonération de 50 % de la part communale de la taxe foncière pendant 3 ans, aux propriétaires réalisant des travaux dans ce domaine.

Par ailleurs, le décret révisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine a été mis à jour le 28 décembre 2023. À cette occasion, le quartier de Fontanilles à Mende a été intégré parmi les 111 nouveaux quartiers bénéficiaires du dispositif. Cette inclusion entraîne une exonération de la taxe foncière pour la SA HLM Lozère Habitations sur une part de sa taxe foncière.

Ainsi, les recettes générées par ces contributions directes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières) devraient atteindre 8 440 000 euros en 2025 contre 8 475 914 euros perçus en 2024.

Evolution du ratio du produit des impositions directes par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
607	601	593	584	588	624	648

Ainsi, en 7 ans, la hausse du ratio du produit des impositions directes par habitants est limitée 0,96% par an.

A ce montant, il convient d'ajouter, les droits de place, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les droits de mutation et les emplacements publicitaires pour un total de 585 000 euros.

Depuis 2022, nous percevons une recette issue du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). A ce titre, il est prévu un montant de 176 000 euros en 2025.

Evolution des impôts et taxes

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
8 285 895	8 304 320	8 281 689	8 302 066	8 681 587	9 188 771	9 306 393

L'évolution des impôts et taxes est limitée à 1,76% en moyenne par an souligne l'effet de la construction et du développement de la ville.

1-3 : Dotations, subventions et participations :

La répartition de la **Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F)** pour l'exercice 2025 est marquée par l'absence de loi de finances initiale adoptée avant le 1^{er} janvier de l'année. Dans ce contexte, en application de l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), une loi spéciale a été adoptée par le Parlement et publiée au Journal Officiel le 21 décembre 2024. Elle prévoit dans son article 2, la reconduction en 2025 du prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) de 2024.

Aussi, avec prudence, il est prévu d'inscrire :

- pour la DGF, nous avons perçu 2 072 304 euros en 2024, soit 9 496 euros de moins qu'en 2023. Je vous propose donc d'inscrire un montant de 2 060 000 euros pour 2025.
- pour la DSU, nous avons perçu 605 696 euros en 2024, soit 30 983 euros de plus qu'en 2023. Je vous propose donc d'inscrire un montant de 590 000 euros pour 2025.

- pour la DNP, nous avons perçu 249 202 euros en 2024, soit 3 135 euros de moins qu'en 2023. Je vous propose donc d'inscrire un montant de 245 000 euros pour 2025.

Evolution du ratio de la DGF par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
218	219	219	218	219	221	224

Les **allocations compensatrices** se sont élevées à 483 136 euros en 2024. Ce montant, qui intègre les compensations de l'Etat pour les taxes foncières. Ce montant est essentiellement la conséquence de l'abattement de 50% pour les établissements industriels soit 838 623 euros de bases exonérées pour un montant de 459 985 euros. Je vous propose d'inscrire un montant de 503 945 euros en 2025, pour les allocations compensatrices liées à la taxe foncière.

Ce chapitre inclut également les participations financières pérennes de la région et du département pour le fonctionnement du musée du Gévaudan, à hauteur de 250 000 euros.

Les autres **dotations et participations** s'élèveront à 138 000 euros. Ce montant comprend, entre autres, la contribution de la Communauté de Communes Cœur de Lozère pour le CLSH, la prise en charge de l'agence postale de Fontanilles, le financement des forfaits scolaires par les communes, ainsi que la dotation pour les titres sécurisés.

Au total, le chapitre des dotations subventions et participations est en hausse par rapport aux crédits ouverts au BP 2024 pour s'établir à 3 777 000 euros en 2025.

Evolution des dotations, subventions et participations

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 193 854	3 329 162	3 414 873	3 548 505	3 968 296	4 098 396	3 940 050

1-4 Autres produits de gestion courante

Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 70 000 euros en 2025 et les locations de l'espace événements Georges Frêche pour 75 000 euros.

Il est prévu le reversement d'excédent des budgets annexes pour un montant de 250 000 euros en 2025.

Au total, le chapitre des autres produits de gestion courante progresse de 271 000 euros par rapport au BP 2024 pour s'établir à 517 000 euros en 2025, soit une hausse de 110%.

Evolution des autres produits de gestion courante

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
266 520	482 275	211 327	336 164	337 669	292 750	289 447

Recettes d'investissement

1-5 Les Dotations

Le FCTVA est estimé à 380 000 euros en 2025 contre 402 865 euros perçus en 2024. La taxe d'aménagement est prévue pour un montant de 70 000 euros en 2025 pour 70 549 euros perçus en 2024.

Evolution des dotations

	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'aménagement	163 197	143 575	150 146	113 503	70 549
FCTVA	570 791	871 638	899 515	1 089 957	402 865

1-6 Les emprunts

La ville de Mende continue son processus de désendettement. À compter du 1er janvier 2025, l'endettement du budget principal s'élève à 7 784 002 euros, soit une réduction de 942 048 euros par rapport aux 8 726 051 euros enregistrés au 1er janvier 2024. En l'espace de 5 ans, près de 4,5 millions d'euros de dettes ont été remboursés sur le budget principal.

Evolution de l'encours de la dette du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 1 ^{er} janvier	12 320 798	11 455 082	10 567 344	9 656 055	8 726 051
Encours au 31 décembre	11 455 082	10 567 344	9 656 055	8 726 051	7 784 002

Evolution du ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
98,52%	96,69%	85,36%	60,90%	44,75%	59,35%	47,90%

Avec une population en nette progression sur les 6 dernières années à 13 087 habitants en 2024, son encours correspond à une dette de 595 euros par

habitant au 31 décembre 2024. En 2025, un recours à l'emprunt de 1 220 000 euros est prévu pour financer les investissements et l'équilibre budgétaire. Ce recours à l'emprunt prévu sur l'année, laisserait le montant de la dette largement en dessous des 800 euros par habitant au terme de l'exercice 2025.

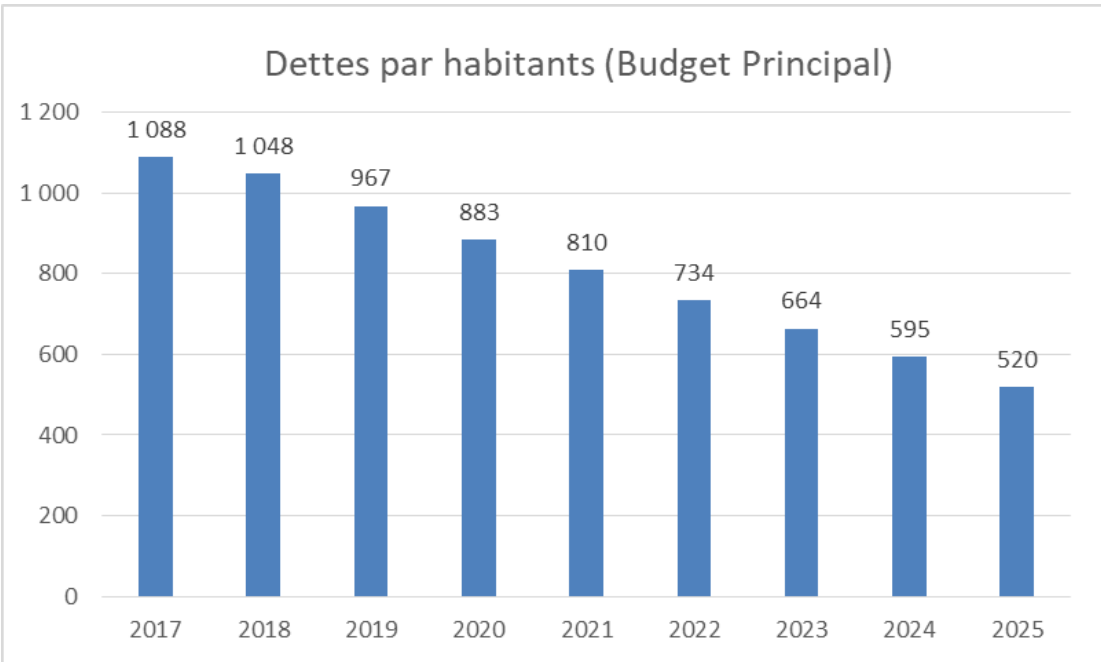
Evolution du ratio de l'encours de la dette par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 048	967	883	810	734	664	595

Le capital emprunté en 2018 correspond à la capitalisation des indemnités de l'opération de refinancement effectuée en 2018.

Evolution du recours à l'emprunt

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
346 583	0	0	0	0	0	0



Depuis 2022, la ville de Mende a réduit son endettement en dessous de la moyenne de sa strate. En 2024, la dette par habitant de la ville s'établit à 595 euros, bien en deçà de la moyenne de 801 euros observée pour les communes de taille comparable.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Principal

Exercice	Dette en capital au 1er janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 1er décembre
2024	8 726 051,65	942 048,89	218 285,83	1 160 334,72	7 784 002,76
2025	7 784 002,76	963 444,61	208 502,90	1 171 947,51	6 820 558,15
2026	6 820 558,15	989 145,22	182 372,00	1 171 517,22	5 831 412,93
2027	5 831 412,93	1 015 602,87	155 471,15	1 171 074,02	4 815 810,06
2028	4 815 810,06	953 214,31	127 776,28	1 080 990,59	3 862 595,75
2029	3 862 595,75	848 923,62	103 878,16	952 801,78	3 013 672,13
2030	3 013 672,13	731 956,81	83 662,90	815 619,71	2 281 715,32
2031	2 281 715,32	451 212,23	69 840,15	521 052,38	1 830 503,09
2032	1 830 503,09	456 767,43	59 873,79	516 641,22	1 373 735,66
2033	1 373 735,66	243 580,74	50 413,37	293 994,11	1 130 154,92
2034	1 130 154,92	130 695,45	44 787,38	175 482,83	999 459,47
2035	999 459,47	74 403,25	39 729,38	114 132,63	925 056,22
2036	925 056,22	68 592,03	37 002,25	105 594,28	856 464,19
2037	856 464,19	71 335,71	34 258,57	105 594,28	785 128,48
2038	785 128,48	74 189,14	31 405,14	105 594,28	710 939,34
2039	710 939,34	77 156,71	28 437,57	105 594,28	633 782,63
2040	633 782,63	80 242,97	25 351,31	105 594,28	553 539,66
2041	553 539,66	83 452,69	22 141,59	105 594,28	470 086,97
2042	470 086,97	86 790,80	18 803,48	105 594,28	383 296,17
2043	383 296,17	90 262,43	15 331,85	105 594,28	293 033,74
2044	293 033,74	93 872,93	11 721,35	105 594,28	199 160,81
2045	199 160,81	97 627,85	7 966,43	105 594,28	101 532,96
2046	101 532,96	101 532,96	4 061,32	105 594,28	-

1-7 Les subventions d'investissement

Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficient de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Cependant, les nouvelles demandes de subventions pour 2025, qu'elles concernent la DETR, la DSIL ou le Fonds vert, ne pourront être financées en l'absence de loi de finances pour 2025. En effet, ces dispositifs ne relèvent pas des prélèvements sur recettes, mais du programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Il convient donc de rester prudent en inscrivant uniquement des subventions pour lesquelles nous avons des arrêtés d'attribution.

Evolution des subventions d'investissement perçues

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 021 963	2 152 135	1 337 212	2 632 400	4 119 068	4 075 818	889 299

Avec le passage en M57, l'ensemble des dépenses et recettes liées aux opérations d'investissement sont désormais gérées en Autorisation de Programme

et Crédits de Paiement (AP/CP). En 2024, nous avons perçu 858 078 euros de subventions d'investissement dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement. Nous prévoyons de percevoir un montant de 2 088 000 euros en 2025.

Plan Pluriannuels d'investissement 2022 à 2026 (recettes)

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP 2022/2026
SC22	SERVICES COMMUNS	129 957,95	464 604,52	9 456,00	138 474,00	206 585,00	949 077,47
PA22	PATRIMOINE	50 261,55	328 289,47	81 426,22	379 959,00	263 000,00	1 102 936,24
SP22	PROXIMITE / SERVICE A LA POPULATION	19 225,43	102 363,40	17 997,00	35 228,00	4 059,00	178 872,83
EJ22	ECOLE ET JEUNESSE	0,00	44 394,00	20 316,00	224 710,00	40 300,00	329 720,00
EN22	ENVIRONNEMENT	161 370,50	245 304,58	0,00	89 480,00	0,00	496 155,08
AC22	ACCES A LA CULTURE	3 150 205,65	2 713 621,08	651 642,07	237 902,00	140 437,00	6 893 807,80
AU22	AMENAGEMENTS URBAINS	570 717,04	95 952,68	77 241,39	982 451,00	643 721,00	2 370 083,11
		4 081 738,12	3 994 529,73	858 078,68	2 088 204,00	1 298 102,00	12 320 652,53

1-8 Autres recettes

Pour les autres recettes réelles, elles sont constituées des cessions d'actifs pour un montant de 387 000 euros.

Evolution des cessions d'actifs

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
887 191	79 882	801 202	4 336 846	7 773 627	247 753	1 707 747

Il n'y a pas d'affectation de résultat prévue pour 2025 car la section d'investissement reste largement excédentaire en 2024 avec un résultat attendu de 3 150 000 euros. Les recettes d'ordre se composent essentiellement des dotations aux amortissements pour 1 500 000 euros.

2-Les Dépenses

Dépenses de Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé pour 2025 à 15 635 000 euros (+ 242 000 euros par rapport au BP 2024, soit 1,6%) Hors opérations d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement) les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2025 s'élèveront à 13 323 000 euros, soit une baisse des dépenses réelles de 0,9% par rapport aux crédits ouverts en 2024.

Evolution du ratio des dépenses réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
899	894	838	866	982	1 003	1 008

2-1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général augmentent de 1,6 %. En 2025, les prévisions s'élèvent à 4 150 000 euros, soit une hausse de 63 000 euros par rapport aux crédits ouverts au BP 2024.

Les baisses les plus importantes concernent les fêtes et cérémonies, avec une diminution de 60 000 euros, soit 17 %, les frais de nettoyage des locaux, en baisse de 24 000 euros, soit 13 %, et les concours et cotisations, qui diminuent de 27 000 euros, soit 49 %.

Les hausses les plus marquées concernent les assurances, avec une augmentation de 83 000 euros, soit 108 %, les taxes foncières, en hausse de 55 000 euros, soit 64 %, et les prestations de services, avec une augmentation de 70 000 euros, soit 31 %.

Evolution des charges à caractère général

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 969 844	3 038 422	3 164 049	3 399 620	4 539 559	4 325 365	4 017 389

2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel seront en baisse de 0,8%. En 2025, les prévisions s'établissent à 7 450 000 euros, soit 59 000 euros de moins que les crédits ouverts en 2024.

Evolution de la répartition des dépenses de personnel

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
012 Charges de personnel	6 085 327	6 055 945	6 348 824	6 789 582	7 179 863	7 430 241
013 Atténuations de charges	188 247	171 694	239 852	200 339	224 708	70 237
Charges nettes de personnel (012-013)	5 897 080	5 884 250	6 108 973	6 589 243	6 955 155	7 359 914

La hausse des charges nettes de personnel en 2024 est essentiellement due à la hausse du point d'indice comptabilisé en année pleine tout comme le personnel de restauration scolaire et à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024, ainsi qu'au renfort pour le service informatique et les services techniques (1 ETP chacun).

La hausse des charges nettes de personnel est principalement attribuée à la comptabilisation, au compte 708, des mises à disposition pour un montant de 225 460 euros. Selon la nomenclature M57, ce compte retrace principalement les remboursements de frais liés au personnel mis à disposition des budgets annexes ou de tiers publics ou privés.

La prise en compte du remboursement de ces charges de personnel porte la charge nette de personnel à 7 134 454 euros en 2024, soit une hausse de 2,6% par rapport à l'année 2023.

Conformément aux nouvelles exigences réglementaires, le rapport d'orientations budgétaires présente les éléments d'information sur l'évolution des dépenses du chapitre 012, évolution des effectifs, état des lieux des NBI (nouvelle bonification indiciaire), des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés ainsi qu'un point sur le temps de travail appliqué au sein de la collectivité.

Evolution de la répartition des emplois

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires et Stagiaires	144	143	145	143	149	147
Non Titulaires permanents	2	4	5	8	11	12

Après la forte évolution constatée en 2023 due pour sa totalité aux personnels des cantines repris dans nos effectifs pour assurer la restauration scolaire. Les effectifs restent quasi stable en 2024.

Répartition des emplois par sexe en 2024

	Effectif	Pourcentage
Femmes	69	47%
Hommes	78	53%
	147	100%

Répartition des emplois par catégorie en 2024

Répartition des emplois statutaires par catégorie	Effectif	Pourcentage
A	9	6%
B	18	12%
C	120	82%
	147	100%

Eléments constitutifs de la paie

	2021	2022	2023	2024
Traitement (titulaires, contractuels, apprentis)	3 501 459	3 688 241	3 938 741	4 043 481
Nouvelle Bonification indiciaire NBI	23 830	22 997	26 114	27 392
Heures supplémentaires	40 225	46 244	44 586	70 633
Régime indemnitaire	583 355	608 808	645 939	767 279
Transfert Prime /points	- 26 381	- 25 800	- 26 951	- 25 614
Avantages en nature	14 851	10 500	10 700	10 400

L'augmentation du régime indemnitaire est en grande partie due au versement de la prime pouvoir d'achat pour un montant de 83 753 euros.

Conformément au protocole d'accord des 35 heures en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la durée annuelle du temps de travail dans les services est fixée à **1 607 heures**.

2-3 Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion sont estimées à 1 307 000 euros en 2025, en baisse de 47 000 euros par rapport aux crédits du BP 2024, soit une diminution de 3,4 %.

Ce chapitre couvre notamment les aides aux associations, le budget participatif, l'opération What Else, les indemnités des élus, ainsi que les dotations de fonctionnement aux écoles privées sous contrat, qui ont été significativement revalorisées au 1^{er} septembre 2023. Il comprend également la subvention d'équilibre du budget culture et, avec le passage en M57, les aides aux permis. Depuis 2012, 824 aides au permis ont été accordées.

Evolution des autres charges de gestion

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 178 863	1 159 308	1 023 589	1 021 387	1 152 673	1 275 019	1 183 442

2-4 Les charges financières

Les charges financières sont en baisse de près de 10% à 210 000 euros, soit 25 000 euros de moins qu'en 2024.

Evolution des charges financières

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
341 129	296 249	275 436	252 466	226 441	212 784	248 874

De 387 000 euros en 2016 à 248 000 euros pour 2024, le coût de la dette sur la section de fonctionnement a été réduit de 35%.

2-5 les charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles est réduit à 10 000 euros. Avec la mise en place de la M57, ces aides ne comprennent désormais que des crédits destinés aux opérations de gestion des titres annulés sur l'exercice précédent. La dotation pour dépréciation des actifs circulants pourra, le cas échéant, être utilisée pour compléter ce chapitre si nécessaire au cours de l'exercice.

Evolution des charges exceptionnelles

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
282 867	539 411	41 764	14 452	352	1 230	32 078

2-6 les atténuations de produit

La Ville de Mende est contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) depuis 2012. Au niveau national l'enveloppe de ce fonds est montée en puissance jusqu'en 2016. La Loi de Finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 Mds euros, montant atteint depuis 2016.

En 2024, comme en 2022 et 2023, la part contributive a diminué, et la collectivité a bénéficié d'un reversement d'un montant équivalent. À ce jour, le montant pour 2025 n'est pas encore connu, mais si l'enveloppe reste constante, sa répartition pourra varier, ce qui pourrait entraîner une évolution de la contribution de la ville de Mende. Il est donc prudent de prévoir un montant de 176 000 euros pour 2025, similaire à celui versé en 2024.

Evolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution	254 778	254 778	254 778	206 545	184 614	174 935
Reversement				183 195	184 614	174 935
Charge nette	254 778	254 778	254 778	23 350	0	0

Avec le transfert à la communauté de communes de la cotisation au Pays d'Art et d'Histoire en 2024, la ville de Mende est désormais contributrice pour 19 012,10 euros au titre de l'attribution de compensation. Il est donc prévu 20 000 euros pour l'année 2025.

Dépenses d'Investissements

2-7 les dépenses d'équipements en AP/CP

L'année 2024 a vu l'achèvement et/ou le début de plusieurs opérations d'investissement, dont voici le détail :

- les travaux dans les bâtiments pour 99 000 euros,
- l'acquisition de matériels informatiques pour 57 000 euros,
- l'aménagement du cimetière Séjalon pour 79 000 euros,

- les acquisitions et restaurations d'œuvre pour 61 000 euros,
- l'extension du cinéma Trianon pour 118 000 euros,
- l'acquisition de matériels divers pour 275 000 euros,
- l'équipement des services pour 439 000 euros,
- le réaménagement de la place Charles De Gaulle pour 61 000 euros,
- la mise en valeur du centre ancien pour 154 000 euros,
- les aires de jeux et espaces verts pour 29 000 euros,
- la réhabilitation de l'ermitage pour 175 000 euros,
- des travaux de voirie pour 596 000 euros,
- des murs de soutènement pour 24 000 euros,
- les enfouissements de réseaux pour 247 000 euros,
- la requalification du square du Bressal pour 25 000 euros,
- le parking du Pré Vival pour 238 000 euros,
- l'aménagement de la rue de l'espérance pour 171 000 euros,
- la participation à la rocade ouest pour 104 000 euros,
- la production d'énergie renouvelable pour 23 000 euros.

Mais aussi :

- des études pour 91 000 euros,
- des subventions d'équipements pour 271 000 euros
- des acquisitions foncières pour 46 000 euros.

Evolution des dépenses d'équipement (compte 20, 21, 23, Régie)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
3 225 831	2 605 589	4 600 139	8 062 163	8 666 050	6 717 834	2 910 305

Evolution du ratio des dépenses d'équipement brut par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
277	285	410	629	706	556	251

Depuis 2022, avec le passage en M57, la gestion des crédits d'investissement devient pluriannuelle. Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent désormais inclure des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les **autorisations de programme** fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour financer les investissements. Elles sont valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'elles soient annulées, et peuvent être révisées.

Les **crédits de paiement** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'année, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement se mesure en tenant uniquement compte des crédits de paiement.

La situation des autorisations d'engagement et de programme, ainsi que des crédits de paiement associés, est présentée dans un état annexé aux documents budgétaires.

Depuis 2022, les dépenses pluriannuelles d'investissement sont réparties au sein de 7 autorisations de programmes couvrant l'ensemble des champs de compétence de la ville de Mende. Le total des dépenses pour 2024 s'élève à 2 731 608 euros.

Plan Pluriannuels d'investissement 2022 à 2026 (dépenses)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	Total AP 2022/2026
SERVICES COMMUNS	919 172,25	761 361,06	596 010,54	1 165 140,00	510 000,00	3 951 683,85
PATRIMOINE	394 455,51	108 125,33	329 871,48	1 147 000,00	330 000,00	2 309 452,32
PROXIMITE / SERVICE A LA POPULATION	112 219,57	124 419,11	108 630,51	302 900,00	325 000,00	973 169,19
ECOLE ET JEUNESSE	107 029,36	104 214,65	10 673,16	170 046,00	427 000,00	818 963,17
ENVIRONNEMENT	66 697,29	153 813,35	280 846,03	1 391 400,00	730 000,00	2 622 756,67
ACCES A LA CULTURE	5 239 206,11	1 426 953,00	180 433,28	80 700,00	99 600,00	7 026 892,39
AMENAGEMENTS URBAINS	1 259 244,62	1 937 479,00	1 225 143,78	3 048 200,00	1 070 000,00	8 540 067,40
	8 098 024,71	4 616 365,50	2 731 608,78	7 305 386,00	3 491 600,00	26 242 984,99

Pour l'année 2025, les crédits de paiements se répartissent principalement comme suit :

Patrimoine :

- la mise en valeur du centre ancien pour 40 000 euros,
- la réhabilitation de l'ermitage pour 1 100 000 euros,

Services Communs :

- les travaux dans les bâtiments pour 328 000 euros,
- l'acquisition de matériels informatiques pour 419 000 euros,
- l'acquisition de matériels divers pour 418 000 euros,

Proximité / Service à la population :

- l'aménagement du cimetière Séjalon pour 130 000 euros,
- l'espace évènements pour 55 000 euros,
- les aires de jeux et espaces verts 118 000 euros,

Ecole et Jeunesse :

- l'école des Chênes pour 84 000 euros,
- l'école Jean Bonijol pour 80 000 euros,

Environnement :

- l'enfouissement des réseaux pour 530 000 euros,
- la rénovation énergétique des bâtiments pour 85 000 euros,
- la production d'énergie renouvelable pour 776 000 euros,

Accès à la culture :

- les acquisitions et restaurations d'œuvre pour 62 000 euros,
- la mise en conformité du Théâtre pour 19 000 euros.

Aménagements urbains :

- l'aménagement place Charles De Gaulle pour 1 400 000 euros,
- des travaux de voirie pour 844 000 euros,
- des murs de soutènement pour 68 000 euros

- l'aménagement du square du Bressal pour 350 000 euros,
- l'aménagement de la rue de l'Espérance pour 325 000 euros,
- l'aménagement du quai de Berlière pour 50 000 euros.

2-9 les dépenses d'équipements hors AP/CP

Elles correspondent aux études, aux subventions d'équipements versées (hors rocade) et aux acquisitions foncières pour 548 000 euros en crédits nouveaux et 621 866 euros en crédits en restes à réaliser.

2-8 le remboursement du capital des emprunts

Le montant inscrit pour l'année 2025 est 965 000 euros. Il couvre les échéances attendues pour un montant au 1^{er} janvier 2025 de 963 444,61 euros.

On retrouve également les dépenses d'ordre, elles se composent des travaux en régies pour 150 000 euros et des dotations d'amortissement de la quote-part des subventions pour 100 000 euros.

D) Les Budgets annexes

BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES MOBILITE

Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement le produit du versement mobilité, les participations de la région Occitanie (transport scolaire) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (navette Mende-Loudes) qui permettent de payer les transports urbains, scolaires et la ligne Mende-Loudes.

Evolution des charges de transport

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Transport urbain	472 369	419 146	452 110	452 110	519 232
Transport écoles	97 480	112 122	134 851	135 310	183 896
Navette piscine	10 500	15 309	11 954	32 840	3 049
Navette Mende Loudes	5 713	5 086	19 343	32 307	33 000
Autres transports				16 597	8 289

Il n'y a aucun emprunt sur ce budget à ce jour.

La dernière augmentation du taux du versement transport au 1^{er} juillet 2015 de 0,40% à 0,45% a permis une augmentation du produit perçu sur les 9 dernières années.

Evolution du versement transport

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Versement transport	658 220	704 774	734 738	832 350	842 702

Au 31 décembre 2024, le résultat présente un excédent global d'environ 1 050 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget transport

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	34 094	-19 874	32 045	31 503	- 38 488
Exploitation	428 244	648 065	818 620	999 002	1 094 148
Solde	462 342	628 190	850 665	1 030 000	1 055 660

Au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle délégation de service public est mise en œuvre avec notamment la mise en place du transport à la demande. Le montant

des charges d'exploitation passera ainsi de 750 000 euros en 2024 à 934 000 euros en 2025.

BUDGET CULTURE (SPECTACLES PAYANTS)

Ce budget n'est qu'un budget de fonctionnement. Il comptabilise l'ensemble des spectacles payants de la saison culturelle. L'équilibre attendu en 2024 est d'environ 24 546 euros. En dépense, on trouve l'ensemble des charges liées à l'organisation des spectacles pour 112 247 euros, en recette, le produit des entrées aux spectacles, les subventions de la Région Occitanie et du Département de la Lozère, les différentes participations, la différence étant une subvention d'équilibre versée par le Budget Principal et limitée en 2025 à 140 000 euros.

Evolution des dépenses et de la subvention d'équilibre du budget principal

	011 Dépenses	67 Charges except.	70 Recettes	74 Participations	77 Produits Exceptionnel	75 Subvention d'équilibre	Part Budget Principal
2014	202 198,13 €		40 840,80 €	15 641,58 €	0,00 €	145 715,75 €	72%
2015	209 895,67 €		52 494,78 €	15 739,34 €	0,00 €	141 661,55 €	67%
2016	230 629,85 €		87 957,31 €	14 000,00 €	0,00 €	128 672,54 €	56%
2017	207 614,69 €		78 731,60 €	26 400,00 €	90,80 €	102 392,29 €	49%
2018	199 145,03 €		75 536,30 €	23 650,00 €	0,00 €	99 958,73 €	50%
2019	221 823,20 €		67 749,86 €	26 317,54 €	0,00 €	127 755,80 €	58%
2020	129 173,46 €	10 185,45 €	39 426,22 €	18 182,46 €	0,32 €	81 749,91 €	59%
2021	94 860,93 €	2 786,68 €	17 452,57 €	51 633,41 €	10 550,00 €	18 011,63 €	18%
2022	232 360,62 €	106,16 €	65 376,19 €	52 428,02 €	0,00 €	114 662,57 €	49%
2023	185 825,95 €		28 878,19 €	48 122,03 €	0,00 €	108 825,73 €	59%
2024	112 247,26 €		25 451,32 €	60 341,78 €	1 907,97 €	24 546,19 €	22%

BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Pour rappel ce budget supporte les investissements de la 1^{ère} tranche de travaux faite par la Ville subventionnée par des crédits « Pôle d'Excellence Rurale ». Le solde a été financé par 2 emprunts de 1 190 000 euros pour les réseaux et 318 000 euros pour la construction de la sous-station qui génèrent une annuité d'environ 100 000 euros. Le premier souscrit auprès du Crédit Agricole a fait l'objet d'un refinancement en 2018.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Réseau de Chaleur

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	833 774,96	72 159,28	27 681,92	99 841,20	761 615,68
2025	761 615,68	74 643,85	25 197,35	99 841,20	686 971,83
2026	686 971,83	77 220,82	22 620,38	99 841,20	609 751,01
2027	609 751,01	79 893,72	19 947,48	99 841,20	529 857,29
2028	529 857,29	82 666,24	17 174,96	99 841,20	447 191,05
2029	447 191,05	85 542,30	14 298,90	99 841,20	361 648,75
2030	361 648,75	88 525,92	11 315,28	99 841,20	273 122,83
2031	273 122,83	91 621,29	8 219,91	99 841,20	181 501,54
2032	181 501,54	94 832,73	5 008,47	99 841,20	86 668,81
2033	86 668,81	86 668,81	1 701,13	88 369,94	0,00

En contrepartie, la Ville reçoit du délégataire TENDEM une surtaxe payée par les usagers. Bien entendu cette dernière augmente au fur et à mesure des raccordements à laquelle s'ajoutent les redevances versées par le délégataire pour frais de gestion et l'occupation du domaine public.

En 2020, un travail de réévaluation de la surtaxe sur les années 2018 à 2020 a permis d'entériner un rattrapage de 20 863,33 euros, dont 11 925,04 euros pour les années 2018 et 2019, ce qui explique la forte augmentation.

Evolution des produits de gestion courante

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Surtaxe	97 846	95 317	94 396	106 806	107 889
Redevance frais de gestion	12 735	13 328	14 361	14 740	14 879
Redevance d'occupation du domaine public	19 245	22 807	23 926	27 240	27 200

Le résultat présente un excédent global en 2024 de 28 530 euros avec un déficit de - 72 500 euros en investissement et un excédent de 101 030 euros en section d'exploitation. Comme annoncé, l'équilibre budgétaire est désormais atteint.

Evolution des résultats de clôture du budget réseau de chaleur sur les 5 dernières années

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	-211 503	-184 925	-175 701	-130 175	-72 503
Exploitation	91 804	76 676	115 290	129 830	101 036
Solde	-119 699	-108 248	-60 411	-344	28 532

Evolution des résultats de clôture du budget réseau de chaleur sur les 3 prochaines années

Libellé	2025	2026	2027
Investissement	- 45 691	1 340	57 359
Exploitation	124 252	133 240	140 019
Solde	78 560	134 580	197 378

BUDGET CITE ADMINISTRATIVE

Pour rappel, la ville a rénové entièrement le bâtiment Cité Administrative, sans aucune aide à l'investissement, la quasi-totalité des travaux a été financée par emprunts soit un montant de 6 430 000 euros qui génèrent une annuité de 334 000 euros.

Ce budget comptabilise les charges de fonctionnement du bâtiment, les intérêts de la dette, son remboursement et les loyers des administrations occupant ses 6 étages.

Evolution des dépenses et recettes d'exploitation

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de fonctionnement	105 580	109 144	147 838	201 841	213 675
Intérêts de la dette	152 647	144 357	135 894	137 597	178 544
Loyers et charges	544 132	542 061	543 048	557 648	585 846

En 2018, un prêt du Crédit Agricole a fait l'objet d'un refinancement qui permet d'en raccourcir la durée de 108 mois de baisser son taux de 3% et de gagner sur la durée résiduelle de 183 mois 150 000 euros d'intérêts.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Cité Administrative

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	4 725 974,13	178 458,47	178 544,41	357 002,88	4 547 515,66
2025	4 547 515,66	180 575,55	185 866,61	366 442,16	4 366 940,11
2026	4 366 940,11	187 489,03	178 953,13	366 442,16	4 179 451,08
2027	4 179 451,08	194 688,82	171 753,34	366 442,16	3 984 762,26
2028	3 984 762,26	202 187,42	164 254,73	366 442,15	3 782 574,84
2029	3 782 574,84	209 997,75	156 444,40	366 442,15	3 572 577,09
2030	3 572 577,09	218 133,39	148 308,77	366 442,16	3 354 443,70

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2031	3 354 443,70	226 608,53	139 833,62	366 442,15	3 127 835,17
2032	3 127 835,17	235 437,96	131 004,20	366 442,16	2 892 397,21
2033	2 892 397,21	224 056,65	121 852,01	345 908,66	2 668 340,56
2034	2 668 340,56	212 493,89	112 881,83	325 375,72	2 455 846,67
2035	2 455 846,67	221 712,84	103 662,87	325 375,71	2 234 133,83
2036	2 234 133,83	231 338,10	94 037,63	325 375,73	2 002 795,73
2037	2 002 795,73	241 387,75	83 987,97	325 375,72	1 761 407,98
2038	1 761 407,98	251 880,21	73 495,51	325 375,72	1 509 527,77
2039	1 509 527,77	220 436,18	63 081,58	283 517,76	1 289 091,59
2040	1 289 091,59	230 399,08	53 118,69	283 517,77	1 058 692,51
2041	1 058 692,51	135 738,70	42 701,52	178 440,22	922 953,81
2042	922 953,81	119 332,63	36 469,24	155 801,87	803 621,18
2043	803 621,18	101 487,32	31 676,18	133 163,50	702 133,86
2044	702 133,86	52 062,56	28 085,35	80 147,91	650 071,30
2045	650 071,30	54 145,05	26 002,85	80 147,90	595 926,25
2046	595 926,25	56 310,85	23 837,05	80 147,90	539 615,40
2047	539 615,40	58 563,29	21 584,62	80 147,91	481 052,11
2048	481 052,11	60 905,83	19 242,08	80 147,91	420 146,28
2049	420 146,28	63 342,05	16 805,85	80 147,90	356 804,23
2050	356 804,23	65 875,73	14 272,17	80 147,90	290 928,50
2051	290 928,50	68 510,77	11 637,14	80 147,91	222 417,73
2052	222 417,73	71 251,19	8 896,71	80 147,90	151 166,54
2053	151 166,54	74 101,25	6 046,66	80 147,91	77 065,29
2054	77 065,29	77 065,29	3 082,61	80 147,90	0,00

Les baux de location avec l'Etat (DDFIP, DDETSPP et ONAC) et le Département de la Lozère ont été renouvelés pour les 9 prochaines années au 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'en 2031.

Le résultat présente un excédent global en 2024 de 503 366 euros avec un déficit de - 177 668 euros en investissement et un excédent de + 681 034 euros en section d'exploitation.

Evolution des résultats de clôture du budget Cité Administrative

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	-175 257	-181 447	-187 672	-189 816	-177 668
Exploitation	458 570	570 884	648 161	679 157	681 034
Solde	283 313	389 437	460 489	489 341	503 366

BUDGET CENTRE DE GESTION

Ce budget aura permis de construire le nouveau Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère (CDG). Un contrat de crédit-bail a été signé entre les deux parties, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère devenant propriétaire du bâtiment au bout de 20 ans après avoir réglé un loyer correspondant à l'annuité d'emprunt payée par la Ville (cet emprunt d'un montant de 748 000 euros étant le solde entre les travaux et les subventions perçues).

Evolution de l'encours de la dette du Budget Centre de Gestion

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	482 839,90	36 040,42	9 794,06	45 834,48	446 799,48
2025	446 799,48	36 804,58	9 029,90	45 834,48	409 994,90
2026	409 994,90	37 584,97	8 249,51	45 834,48	372 409,93
2027	372 409,93	38 381,91	7 452,57	45 834,48	334 028,02
2028	334 028,02	39 195,71	6 638,77	45 834,48	294 832,31
2029	294 832,31	40 026,81	5 807,67	45 834,48	254 805,50
2030	254 805,50	40 875,47	4 959,01	45 834,48	213 930,03
2031	213 930,03	41 742,19	4 092,29	45 834,48	172 187,84
2032	172 187,84	42 627,27	3 207,21	45 834,48	129 560,57
2033	129 560,57	43 531,12	2 303,36	45 834,48	86 029,45
2034	86 029,45	44 454,10	1 380,38	45 834,48	41 575,35
2035	41 575,35	41 575,35	437,79	42 013,14	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le preneur, ainsi les loyers dont le montant couvre les échéances d'emprunt.

Evolution des résultats de clôture du budget Centre de Gestion

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement	-33 139	- 33 842	- 34 559	- 35 292	-36 040
Exploitation	35 354	36 256	36 974	37 706	38 454
Solde	2 415	2 415	2 415	2 414	2 414

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE VALCROZE

Ce budget enregistre les travaux entrepris pour la réalisation d'un lotissement de 9 lots sur une superficie de 5 672 m² à Valcroze. Créé en 2020, il a enregistré essentiellement l'acquisition du terrain aménagé pour 14 975,18 euros en 2023. Le solde des travaux à réaliser en 2025 est de 500 euros. Sur les 9 lots proposés à la vente, 2 restent à attribuer pour 123 255 euros. Le terrain acheté, les travaux

restant réglés et les lots vendus, l'excédent attendu sera de l'ordre de 50 000 euros après le versement de 100 000 euros au budget principal en 2022 et 40 000 euros en 2023.

BUDGET MAISON DE SANTE

L'opération de construction d'une Maison de Santé cédée en Crédit-Bail Immobilier fait l'objet d'un budget annexe créé en 2021. Les dépenses enregistrées sur l'année 2024 sont 1 773 903 euros. Les engagements courent pour un montant de 1 965 967 euros.

Nous n'avons pas enregistré de recettes en 2024. Le solde de subventions à percevoir est de 1 715 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget Maison de Santé

Libellé	2021	2022	2023	2024
Investissement	- 139 122	- 219 549	568 051	- 1 205 851
Exploitation	0	0	0	-12 965
Solde	- 139 122	- 219 549	568 051	- 1 218 816

BUDGET LOTISSEMENT DE BAHOURS

Ce budget enregistre les travaux entrepris pour la réalisation d'un lotissement de 4 lots sur une superficie initiale de 7 000 m² à Bahours. Les dépenses enregistrées sont de 7 007 euros. Les engagements courent pour un montant de 20 398 euros.

BUDGET LOTISSEMENT JOSEPHINE BAKER PHASE 1

Ce budget créé 2022 est destiné à la réalisation d'un lotissement de 25 lots sur une superficie de 20 000 m² à Lou Devez. En 2024, il a enregistré des dépenses d'aménagement des terrains pour 197 874 euros. Le solde des travaux engagés est de 236 540 euros. L'excédent attendu sur ce budget est de l'ordre de 350 000 euros.

Autres villes préfecture de 10 000 à 20 000 habitants en 2023

	Bar-Le-Duc		Mende		Lons-Le-Saunier		Tulle	
Chiffres 2023	15 135 habitants		13 143 habitants		17 921 habitants		14 973 habitants	
Charges de personnel	461 €	A	529 €	A	525 €	A	700 €	C
Impôts locaux	625 €	C	624 €	C	572 €	B	602 €	C
Résultat comptable	220 €	A	26 €	E	127 €	C	172 €	A
Investissements	323 €	D	556 €	A	251 €	E	480 €	A
Emprunts souscrits	0 €	A	0 €	A	84 €	C	197 €	E
Dette à la fin de l'année	245 €	A	664 €	B	807 €	C	1 236 €	E
Evolution de la dette	-21%	A	-18%	A	46%	E	9%	E
Rigidité structurelle	40%	A	50%	C	41%	A	56%	C
Pression fiscale	158%	E	137%	C	136%	C	144%	D

	Moulins		Vesoul		Digne-Les-Bains		Le Puy-En-Velay	
Chiffres 2023	19 997 habitants		15 626 habitants		17 804 habitants		19 784 habitants	
Charges de personnel	464 €	A	735 €	C	787 €	C	597 €	B
Impôts locaux	586 €	C	597 €	C	968 €	E	828 €	E
Résultat comptable	77 €	E	106 €	E	180 €	A	110 €	E
Investissements	482 €	A	374 €	C	258 €	E	676 €	A
Emprunts souscrits	106 €	E	113 €	E	112 €	E	278 €	E
Dette à la fin de l'année	1 056 €	E	1 727 €	E	1 468 €	E	1 627 €	E
Evolution de la dette	11%	E	-3%	A	-11%	A	13%	E
Rigidité structurelle	47%	C	59%	D	54%	C	49%	C
Pression fiscale	125%	C	124%	C	189%	E	148%	D

Les chiffres ne sont pas disponibles sur le site www.decomptes-publics.fr pour la commune de Guéret.